## COMMUNE DE MONTÉLIER

Département de la Drôme Canton de Valence II RECUEN PREFECTURE LE

- 2 MARS 2023

N° DELIS 2023 03

Affichée le 07-03-2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° DELIB 2023 03

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023

<u>Présents</u>: MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, VIOSSAT,

MMes, GLAZKOFF, BLANC Françoise, RACHON, PERROT, MAIRE, TANIOS, NAZZI, ORAND, LAURENCO

Excusés ayant donné pouvoir : M. HERVIOU (Pouvoir à VALLON Bernard), Mme RIVATON (Pouvoir à MAIRE Christine), PACHOUD (Pouvoir à ORAND Séverine)

<u>Excusés</u>: MM. BOINOT, DELOLY, LAURENT, ESTEVES, Mmes BLANC Christine, COUTURIER Secrétaire de séance: Mme Magali LAURENCO

## Objet : Subvention exceptionnelle à l'association « Ensemble Vocal de Fauconnières »

Domaine d'intervention: 7.5 - Finances locales - Subventions

L'Ensemble Vocal de Fauconnières fête ses 20 ans. A cette occasion, un concert est programmé avec la venue de Mathieu Sempéré.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'Ensemble vocal de fauconnières
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour: 21 Contre: 0 Abstention: 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 28/02/2023

Le Maire,

Bernard VALLON